

**Réunion du Conseil d'Administration
Du Jeudi 30 Janvier 2020**

**RAPPORT D'INFORMATION
AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PÔLE :

Direction Générale des Services

RAPPORTEUR s/c de M. LE PRESIDENT :

**M. PAYET Denis
Directeur Adjoint**

OBJET :

Affiliations volontaires au CDG31 : information sur la liste des affiliés à jour au 30 janvier 2020

1- PRESENTATION

Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale dispose en son article 2 que sont affiliés au centre départemental de gestion :

1° A titre obligatoire

- a. Les communes qui emploient moins de 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet ;
- b. Les communes qui, n'employant aucun fonctionnaire titulaire ou stagiaire à temps complet, emploient au moins un fonctionnaire à temps non complet ;
- c. Les communes qui n'emploient que des agents non titulaires ;
- d. Les établissements publics administratifs communaux et intercommunaux qui ont leur siège dans le département et qui répondent aux conditions définies aux a, b et c ci-dessus.

2° A titre volontaire

- a. Les communes employant au moins 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, quel que soit le nombre des fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps non complet ;
- b. Les établissements publics communaux et intercommunaux qui ont leur siège dans le département et qui répondent aux conditions définies au a du 2° ci-dessus ;
- c. Le département et la région dont le chef-lieu se trouve dans le département ;
- d. Les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département ;
- e. Le centre départemental de gestion ;
- f. Et pour le centre départemental de gestion du département chef-lieu de région, les établissements publics administratifs régionaux ou interrégionaux dont le siège se trouve dans la région.

► **En 2019**, des évolutions sont survenues.

Par arrêté préfectoral du 9 septembre 2019, les statuts du Syndicat des Ecoles des Trois Vallées ont évolué. Ce Syndicat, jusqu'alors connu par les services du CDG31 comme étant un Syndicat de Communes à Vocation Multiples (SIVOM), est devenu un syndicat mixte « à la carte », composé de communes et d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Ce changement d'ordre statutaire impacte la nature de l'affiliation au CDG31. En effet alors que les Syndicats de Communes, de par leur qualité d'EPCI, sont affiliés au CDG31 à titre obligatoire, tel n'est pas le cas des Syndicats Mixtes, lesquels ne peuvent faire l'objet que d'une affiliation à titre volontaire.

Le Comité syndical de ce Syndicat a demandé son affiliation volontaire au CDG31.

Le CDG31 a procédé à l'information réglementaire des collectivités et établissements affiliés, ceux-ci ayant été invités à faire valoir auprès de l'établissement, leur droit à opposition. Les textes prévoient en effet qu'il peut être fait opposition à la demande d'affiliation par les deux tiers des collectivités et établissements affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés, ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. La publicité a été effectuée le 24 octobre 2019 et des oppositions pouvaient être formulées jusqu'au 24 décembre 2019. Aucune opposition n'a été formulée.

De ce fait, l'affiliation du Syndicat des Ecoles des Trois Vallées a pris effet au 1^{er} janvier 2020.

► **Etat des lieux des collectivités et établissements territoriaux affiliés volontaires au 30/01/2020**

21 structures publiques territoriales sont actuellement affiliées volontaires au CDG31.

Structures Publiques Territoriales	A titre indicatif Evaluation du nombre d'agents (stagiaires/titulaires/contractuels à temps complet-non complet)
Office Public de l'Habitat Haute-Garonne	20
Toulouse Métropole Habitat	43
Syndicat Mixte du Courbet	0
Pôle Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées	9
Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Montagne	5
Office de Tourisme Terres du Lauragais	0
Office de Tourisme Intercommunal Aux Sources du Canal du Midi	1
Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas Salat	8
Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch	53
Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN)	39
Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)	64
Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA)	215
Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération de Toulouse (SMTC)	106
Syndicat Mixte les Abattoirs	36
Syndicat Mixte Etudes et Aménagement Garonne (SMEAG)	16
Le Muretain Agglo	1143
Syndicat Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA)	30
Pôle Equilibre Territorial et Rural du Pays Tolosan	2

Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique	9
Syndicat Mixte du Musée-Forum de l'Aurignacien	1
Syndicat des Ecoles des Trois Vallées	26

2 - PROPOSITIONS

Pour information de l'Assemblée.